

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230703-D2023631-DE
Reçu le 05/07/2023

délibération :
D_2023_6_31

L'an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Présents : 15

Présents : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 18

**Objet : Adhésion à l'association
des Maires Ruraux de France**

Pouvoirs :

Monsieur MOREAU Yannick a donné pouvoir à Monsieur MICHELET Jean-Marie
Madame TRANCHET Isabelle a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle
Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Madame DULAC Stéphanie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MOREAU Yannick, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Monsieur COLLET Cédric

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LANOË-MALIVERT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) créée en 1971 qui fédère et représente les maires des communes de moins de 3500 habitants, partout en France. Elle s'engage au niveau local et national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Elle participe au débat public en formulant des propositions et en réalisant des interventions. Elle publie des rapports et des contributions lors des discussions parlementaires.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'adhérer à l'AMRF,

PRECISE que chaque année les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,

Emis le 03/07/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 05/07/2023

